



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Hon. Mélanie Joly

Députée fédérale / Member of Parliament  
Ahuntsic-Cartierville



Le 18 mars 2020

### Objet : Mesures économiques et fiscales – COVID-19

Notre gouvernement autorise toutes les entreprises à reporter après le 31 août 2020 le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu exigible entre aujourd'hui et septembre 2020. Cette mesure de soutien s'appliquera aux soldes d'impôt dus ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il n'y aura aucun intérêt ni aucune pénalité sur ces montants pendant cette période. Grâce à cette mesure, les entreprises auront plus d'argent à leur disposition pendant cette période.

Nous avons décidé d'augmenter le crédit à la disposition des petites, moyennes et grandes entreprises canadiennes. Tel qu'annoncé le 13 mars dernier, le nouveau Programme de crédit aux entreprises fournira, par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et Développement Canada, plus de 10 milliards de dollars en soutien additionnel aux entreprises qui ont besoin de liquidités. Le gouvernement est également prêt à injecter plus de capitaux par l'entremise de ces sociétés financières d'État.

Nous allons élargir davantage la capacité d'Exportation et Développement Canada d'offrir du soutien aux entreprises du pays, ainsi qu'assouplir les limites associées au Compte du Canada pour permettre au gouvernement d'offrir du soutien additionnel aux entreprises canadiennes, en réponse à ces circonstances exceptionnelles.

Nous offrirons aux petites entreprises admissibles une subvention salariale équivalant à 10 % des salaires pendant les 90 prochains jours, et ce, jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur. Parmi les employeurs qui pourront se prévaloir de cette mesure, notons les entreprises admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises ainsi que les organisations sans but lucratif et les organismes de bienfaisance. Grâce à cette mesure, les employeurs pourront maintenir leurs employés en poste et les Canadiens pourront conserver leur emploi.

Nous augmenterons aussi le crédit à la disposition des agriculteurs et du secteur agroalimentaire par l'intermédiaire de Financement agricole Canada.

#### Ottawa

Pièce 406  
Édifice de la Justice  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613 992-0983  
Télééc. : 613 992-1932

#### Circonscription

225, rue Chabanel Ouest  
Bureau 1109  
Montréal (Québec) H2N 2C9  
Tél. : 514 383-3709  
Télééc. : 514 383-3589

#### Ottawa

Room 406  
Justice Building  
Ottawa, Ontario K1A 0A6  
Tel.: 613 992-0983  
Fax.: 613 992-1932

#### Constituency

225 Chabanel Street West  
Suite 1109  
Montreal, Quebec H2N 2C9  
Tel.: 514 383-3709  
Fax.: 514 383-3589



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Hon. Mélanie Joly

Députée fédérale / Member of Parliament  
Ahuntsic-Cartierville



Une allocation pour soins d'urgence sera mise en place. Celle-ci pourra s'élever jusqu'à un montant de 900 \$ aux deux semaines et être offerte au maximum pendant 15 semaines. Cela fournira une aide aux travailleurs qui doivent rester à la maison et qui n'ont pas de congés de maladie payés. Grâce à cette allocation, le gouvernement pourrait octroyer jusqu'à 10 milliards de dollars en soutien aux Canadiens. La mesure vise :

- 1) les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui sont malades, en quarantaine ou qui ont reçu la directive de s'isoler, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi (AE);
- 2) les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui s'occupent d'un membre de leur famille atteint de la COVID-19, comme un parent âgé ou une autre personne à charge malade, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'AE;
- 3) les parents qui travaillent, qu'ils soient ou non admissibles à l'AE, et qui doivent rester à la maison sans salaire parce que leurs enfants sont malades ou ont besoin de services supplémentaires en raison de la fermeture des écoles.

Nous mettrons aussi en place l'Allocation de soutien d'urgence. L'allocation sera versée par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada pour offrir jusqu'à 5 milliards de dollars en soutien aux travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'AE et qui risquent de perdre leur emploi.

Enfin, notre gouvernement va lancer le Programme d'achat de prêts hypothécaires pour permettre aux citoyens d'acheter jusqu'à 50 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés, au moyen de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Comme ce fut annoncé le 16 mars, cette mesure offrira un financement stable aux banques et aux prêteurs hypothécaires et favorisera la poursuite des activités de prêts aux entreprises et aux consommateurs canadiens.

### Ottawa

Pièce 406  
Édifice de la Justice  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613 992-0983  
Télééc. : 613 992-1932

### Circonscription

225, rue Chabanel Ouest  
Bureau 1109  
Montréal (Québec) H2N 2C9  
Tél. : 514 383-3709  
Télééc. : 514 383-3589

### Ottawa

Room 406  
Justice Building  
Ottawa, Ontario K1A 0A6  
Tel.: 613 992-0983  
Fax.: 613 992-1932

### Constituency

225 Chabanel Street West  
Suite 1109  
Montreal, Quebec H2N 2C9  
Tel.: 514 383-3709  
Fax.: 514 383-3589



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Hon. Mélanie Joly

Députée fédérale / Member of Parliament  
Ahuntsic-Cartierville



La SCHL se tient prête à soutenir, si nécessaire, les besoins en matière de liquidités et la stabilité des marchés financiers grâce à ses programmes de financement hypothécaire. Le gouvernement facilitera la mise en œuvre de ces mesures en augmentant de 150 milliards de dollars la limite de la SCHL prévue par la loi pour garantir les titres et pour assurer les prêts hypothécaires.

Afin de connaître les dernières mises à jour du gouvernement s'adressant aux entrepreneurs, vous pouvez vous inscrire au lien suivant afin d'être notifié :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSePk4iqabmEmTTX2Zsqe0cKOve3ZIYcv7mCafp0BKsMfbsT1A/viewform>.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous rendre au lien suivant :

[https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html?fbclid=IwAR0yT9Q3zncap\\_LLh0ZA\\_LGgAmGlvz2E7fuKCyf9n2ljalaUGSQ0q7xeaM](https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html?fbclid=IwAR0yT9Q3zncap_LLh0ZA_LGgAmGlvz2E7fuKCyf9n2ljalaUGSQ0q7xeaM).

Cordialement,

Mélanie Joly  
Députée fédérale  
Ahuntsic-Cartierville

### Ottawa

Pièce 406  
Édifice de la Justice  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. : 613 992-0983  
Télééc. : 613 992-1932

### Circonscription

225, rue Chabanel Ouest  
Bureau 1109  
Montréal (Québec) H2N 2C9  
Tél. : 514 383-3709  
Télééc. : 514 383-3589

### Ottawa

Room 406  
Justice Building  
Ottawa, Ontario K1A 0A6  
Tel.: 613 992-0983  
Fax.: 613 992-1932

### Constituency

225 Chabanel Street West  
Suite 1109  
Montreal, Quebec H2N 2C9  
Tel.: 514 383-3709  
Fax.: 514 383-3589